

PROCES VERBAL

Présents : Grégory BARTHOLOMEUS (Président de séance), Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Isabelle JOONNEKINDT, Jean-François DEBRIL, Thérèse RYCKEBUSCH, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Mauricette OFFE, Jean-Aimé BENARD, Isabelle HALLIEZ, Michel CORDIER, Didier RYCKEMBEUSCH, Hervé BUTTEZ, Saadia BOLLENGIER

Pouvoirs : Karine CAPOEN donne pouvoir à Jean-Aimé BENARD, Michel ROUTIER donne pouvoir à Jean-François DEBRIL, Dominique MOSCET donne pouvoir à Stéphane LUST

Absents : Delphine CARRU, Angélique VERBECKE, José LOUF

Monsieur le Maire

Il est 18H00, je déclare cette séance du Conseil Consultatif ouverte.

✚ Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance

Avant de commencer, je propose s'il n'y a pas d'objection que le secrétaire de séance soit **Monsieur Jérôme BARRAS** à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Je vous en remercie

Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

✓ **UNE FIN D'ANNÉE ANIMÉE...**

Cela n'aura échappé à personne mais nous rentrons de plein pied dans l'hiver... et après les réjouissances de l'automne, avec la Ducasse, la Saint-Martin, la Semaine de la Culture ou encore Halloween, nous voilà fin prêt pour d'autres traditions : celles des fêtes de Noël. Sans détailler le programme complet, je peux déjà vous donner rendez-vous la semaine prochaine, le mardi 3 décembre à 17h30, devant le parvis de la mairie pour le lancement des illuminations.

Nous avons la chance ici, à Fort-Mardyck, d'avoir un programme d'animations riche et diversifié, et l'engouement de la population prouve encore une fois que notre commune est attractive pour cela aussi. Et la tradition perdurera après les fêtes encore, avec cette fois le carnaval de Fort-Mardyck, qui comme de tradition aussi, lancera la bande ! Et notre bande connaîtra son nouveau Tambour Major et un nouveau parcours de la bande.

Cette année, c'est à la salle des fêtes de Fort-Mardyck que nous aurons le privilège de dévoiler l'affiche officielle du carnaval de Dunkerque. On peut le dire, le carnaval sera bien fêté dans notre commune.

Pour moi, pour vos élus, chaque occasion de nous rencontrer, de partager, de rire ou de s'é mouvoir, c'est en quelque sorte défendre le « vivre ensemble » et se battre contre le repli sur soi ».

Ici à Fort-Mardyck, nous sommes très attachés à ces valeurs Nous sommes attachés à la collectivité et à tous les services qu'elle rend à la population.

✓ **UN CONTEXTE BUDGETAIRE COMPLEXE,**

Comme la grande majorité des communes France, nous faisons face à un contexte budgétaire très complexe. Les manifestations des agriculteurs reprennent, les préavis de grève se multiplient, les maires de France, réunis à Paris il y a quelques semaines, ont démontré leur grande préoccupation face aux incertitudes autour du budget du pays pour l'année prochaine. Et qui payera vraiment « l'effort » demandé par le gouvernement ?

Celle des collectivités locales, que le gouvernement voulait mettre à contribution à hauteur de 5 milliards d'euros ? Rarement un budget de la France aura été préparé dans de telles circonstances. Et les collectivités sont dans la cible.

Et si j'évoque ce contexte, c'est qu'en cette fin d'année nous devrions étudier ensemble nos orientations budgétaires pour 2025 (Le ROB), mais nous sommes contraints, avec la ville de Dunkerque et ses communes associées, de devoir repousser cet examen en début d'année prochaine pour trouver des marges d'économie. Bien évidemment nous ferons les efforts demandés.

Faire vivre une collectivité, c'est un équilibre des priorités. Parmi ces priorités, il y a la transformation du cadre de vie, l'éducation, la sécurité, la solidarité, la propreté, le retour de la nature en ville entre autres choses. Et comme je l'avais promis dès le début de mon mandat, notre projet de restauration collective est sur les rails et les travaux de la restauration scolaire vont débiter en 2025.

Toutes les priorités que j'ai énoncées ne sont pas des gadgets, elles s'imposent à nous dans un contexte où il est nécessaire de construire l'avenir avec responsabilité et ambition. Toutes les actions entreprises, les politiques menées, l'ont été au service des habitants selon un principe qui nous guide depuis le début et sur lequel ils nous ont accordé leur confiance en 2020 : chaque euro dépensé doit être un euro utile.

Je veux dire ici que les collectivités locales jouent un rôle tellement important dans votre quotidien. Sans collectivités locales fortes, il n'y a plus de proximité. Dans un contexte partagé entre la vitalité retrouvée du bassin dunkerquois et la pression budgétaire de l'Etat sur nos collectivités, nous sommes effectivement bien des équilibristes !

Mais jamais nous ne laisserons de côté ce qui est précieux à nos yeux : faire vivre notre commune, et mieux encore la faire grandir !

📌 Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Consultatif du 13 juin 2024

Je vous demande, avant de passer à nos délibérations, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 13 juin 2024.

Y-a-t-il des remarques, des corrections sur ce compte-rendu que quelqu'un souhaiterait apporter ? Non.

Je vais donc le soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

Nous passons donc aux délibérations

DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

1. Décision Modificative n°1

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Les élus sont appelés à se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget spécial 2024 qui prend en compte des ajustements de crédits nécessaires au bon fonctionnement des affaires communales comme suit :

- le versement d'une subvention à hauteur de 11 039.03 € pour l'extension des horaires du multi accueil à l'AFMACS.
- L'intégration du solde des rattachements 2023 qui permet une partie des réajustements.
- L'ajustement de la masse salariale s'avère nécessaire afin de combler les lignes portant sur les classes bonus, l'augmentation du SMIC et des bas de grille au 1^{er} novembre 2024, les ateliers linguistiques, le calcul du reliquat de la prime-vacances pour la mutualisation des agents du Centre Technique Municipal de Fort-Mardyck et les crédits pour finir l'exercice 2024.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

**A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR**

- ❖ **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget spécial 2024 comme exposé ci-dessus
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

2. **Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'AFMACS pour une subvention concernant l'extension des horaires du multi-accueil**

Rapporteur : Stéphane LUST

Le coût de l'extension des horaires du multi accueil (Espace Enfance Famille) est de 30 403 €. La commune souhaite participer à hauteur de **11 039.03 €**.

Les modalités de versement de la subvention sont fixées par voie d'avenant, à la convention de partenariat avec l'AFMACS signée le 28/02/2024.

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant pour le versement d'une subvention à l'AFMACS concernant l'extension des horaires du multi-accueil à hauteur de 11 039.03€.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué, ne prend pas part au vote
Madame Florence BOUTEILLE SAIHI, Adjointe, ne prend pas part au vote
Monsieur Didier SZYMCZAK, Adjoint, ne prend pas part au vote
Monsieur Jérôme BARAS, Conseiller, ne prend pas part au vote

A l'unanimité des membres présents et représentés
16 voix POUR

❖ **AUTORISE** le Maire à signer un avenant à la convention de partenariat avec l'AFMACS

❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention à hauteur de 11 039.03 € pour l'extension des horaires du multi-accueil

❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

3. Avances sur les subventions 2025 aux associations

Rapporteur : Isabelle JOONNEKINDT

Il est demandé au Conseil Consultatif d'autoriser le versement d'avances sur subventions dans le courant du premier trimestre 2025. Pour les associations non soumises à l'obligation de conclure une convention, le montant de l'avance consentie ne pourra excéder celui de la subvention accordée en 2024. Pour les autres le montant de l'avance est limité à 50% de la subvention mentionnée dans la convention en cours.

Les associations bénéficiaires seront reprises dans un tableau récapitulatif lors du vote du Budget Primitif 2025.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

**A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR**

- ❖ **AUTORISE** le versement d'avances sur les subventions courant premier trimestre 2025
- ❖ **DIT** que les associations bénéficiaires seront reprises dans un tableau récapitulatif lors du vote du Budget Primitif 2025
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

4. 1^{ER} Acompte CCAS de DK pour SCAS de Fort-Mardyck

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Il est demandé au Conseil Consultatif d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement de la Section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck, par anticipation sur le vote du budget primitif prévu en 2025.

Cet acompte, selon l'organisation comptable en vigueur depuis l'association de communes correspond à 1/3 du montant de la subvention de fonctionnement de l'année 2024 soit 73 523.33 €.

Cette somme sera versée au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque pour affectation à la Section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

**Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué, ne prend pas part au vote
Madame Florence BOUTEILLE SAIHI, Adjointe, ne prend pas part au vote**

**A l'unanimité des membres présents et représentés
18 voix POUR**

- ❖ **AUTORISE** le CCAS de Dunkerque à verser un acompte sur la subvention à hauteur de 73 523.33 € au bénéfice de la SCAS de Fort-Mardyck
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

5. Tarifs communaux 2025

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Il est nécessaire de modifier et d'ajouter certains tarifs au tableau des tarifs communaux 2025 comme suit :

- Le tarif d'occupation du domaine public est adapté au-delà de 30 jours au prorata du nombre de jours d'occupation.
- Les tarifs des droits de place concernant les exposants lors du salon de la BD sont adaptés sur les deux jours et par table.
- Un nouveau tarif est ajouté concernant l'intervention en cas de déclenchement d'alarme dans un bâtiment public.

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à valider les modifications et ajouts dans le tableau des tarifs communaux 2025.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

**A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR**

- ❖ **VALIDE** les modifications et ajouts dans le tableau des tarifs communaux 2025
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

6. Désignation d'un élu et son suppléant représentants à la CLI de Gravelines

Rapporteur : Grégory BARTHOLOMEUS

La Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Gravelines a pour rôle d'informer les populations riveraines sur le fonctionnement de la centrale nucléaire, c'est un organisme de concertation en matière de sécurité nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires.

La représentativité de toutes les communes par son maire ou un représentant désigné par le Conseil Consultatif a été décidée. La désignation d'un suppléant est aussi à prévoir.

Le Conseil Consultatif est amené à valider la désignation de Jean-François DEBRIL représentant titulaire et Isabelle JOONNEKINDT en tant que suppléante.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

**A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR**

- ❖ **DESIGNE** Monsieur Jean-François DEBRIL Adjoint, comme représentant titulaire de la CLI de Gravelines pour la commune de Fort-Mardyck,
- ❖ **DESIGNE** Madame Isabelle JOONNEKINDT, Adjointe, comme suppléante de la CLI de Gravelines pour la commune de Fort-Mardyck
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

PERSONNEL COMMUNAL

7. Actualisation du tableau des effectifs du personnel communal

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Au regard de la CAP de suivi du 27 juin 2024, et des différents mouvements de personnel, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel communal comme ci-dessous :

- Création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à la suite de la CAP
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à la suite d'une intégration par voie de mutation
- Création d'un poste d'animateur territorial principale de 2^{ème} classe à la suite d'une intégration directe par changement de service
- Réintégration des animateurs assurant les ateliers linguistiques

Ces grades seront pris sur le tableau consolidé des effectifs de la grande ville conformément à la charte d'association de communes.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

**A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR**

- ❖ **VALIDE** le nouveau tableau du personnel communal comme présenté
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

8. Mutualisation des Services Techniques de la commune de Fort-Mardyck

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Création de services communs entre la Communauté urbaine de Dunkerque et les communes associées de Dunkerque, Saint-Pol sur Mer et Fort-Mardyck dans le champ des services techniques

La Ville de Dunkerque, les communes associées de Saint-Pol sur Mer et Fort-Mardyck et la Communauté urbaine ont initié, sur le précédent mandat, une adaptation de leurs administrations afin de structurer un service public amélioré et de qualité. C'est ainsi qu'ont été créés les services communs mutualisés pour les instructions du droit des sols, les systèmes d'information, les archives ou encore la médecine préventive.

La Communauté urbaine de Dunkerque a souhaité, lors du conseil du 21 décembre 2020, s'engager dans un pacte de gouvernance tel que le permet la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. Ce pacte a été adopté lors du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 dans le but de renforcer les liens étroits entre la Communauté urbaine et les communes de son territoire pour apporter une réponse globale aux besoins de nos citoyens et être au rendez-vous des enjeux de notre territoire. La Ville de Dunkerque et les communes associées de Saint-Pol sur Mer et Fort-Mardyck, entendent être actrices à part entière de cette démarche.

Ces coopérations doivent à la fois apporter des solutions d'accompagnement renforcées aux communes mais aussi répondre aux nouveaux enjeux du territoire et aux attentes des habitants, par le biais d'une administration adaptée à la transformation de nos sociétés, que cela soit sur le plan écologique, numérique, économique ou social, en garantissant la mise en œuvre de services efficaces, réactifs et de proximité.

Les domaines « techniques » et « ressources » ont été ciblés comme prioritaires pour engager cette transformation de nos administrations. Depuis le début de ce mandat, les ressources humaines, les finances ainsi qu'une partie des services œuvrant à la transition écologique des territoires (ville durable, espaces naturels, renouvellement urbain pour la Ville de Dunkerque, éclairage public, énergie, prévention des expulsions, hygiène et santé, pour la Ville de Dunkerque et ses communes associées,...) ont été mutualisés.

Dans la continuité de la démarche de mutualisation engagée et dans un souci de coordination avec l'ensemble des directions du pôle mutualisé Transition Ecologique des Territoires de la Communauté urbaine de Dunkerque, conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités territoriales, il est proposé d'intégrer les équipes techniques des communes associées de Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer d'une part, et de la ville de Dunkerque d'autre part, à la Communauté urbaine. Les effectifs seront rattachés à la Direction Générale Adjointe à la Transition Ecologique des Territoires.

Ainsi, les services communs sont portés par la Communauté urbaine de Dunkerque, impliquant le transfert des personnels de la Ville de Dunkerque et des communes associées qui sont affectés dans les services concernés, à la Communauté urbaine, incluant les agents contractuels affectés sur les missions concernées dont les contrats d'apprentissage et les contrats aidés.

Les agents des communes associées restent physiquement déconcentrés sur le territoire des communes associées, l'organisation interne de ces entités n'est pas modifiée et les agents restent sous la responsabilité du directeur ou du responsable des services techniques de chacune des communes associées et sous hiérarchie fonctionnelle de chacun des directeurs généraux des services des communes associées.

Les communes associées pourront par ailleurs bénéficier de la capacité d'action des services communs créés et ceci, dans une optique d'amélioration du service rendu à l'habitant.

Une refacturation à la Ville de la Dunkerque et aux communes associées, sous la forme d'une déduction de l'attribution de compensation, sera effectuée, au regard des clés de répartition définies dans les conventions de création des services communs. Les conventions et annexes, qui seront délibérées en conseil municipal de Dunkerque, précisent également les modalités de gouvernance des dits services communs.

Ces nouveaux services communs seront créés au 1er janvier 2025.

Ce rapprochement entre la Ville-centre, ses communes associées et l'intercommunalité permettra à court et moyen terme aux autres communes intéressées de l'agglomération de bénéficier soit de prestations de services ou d'intégrer ces services communs pour exercer ces missions.

Ce projet a été soumis à l'avis du comité technique paritaire en date du 28 novembre 2024.

En vertu de ce qui précède, le conseil consultatif, après en avoir délibéré,

- acte la création, qui sera formalisée par délibération en conseil municipal du 5 décembre 2024, des services communs, au sens de l'article 5211-4 du code général des collectivités territoriales, entre la Ville de Dunkerque, les communes associées de Saint-Pol sur Mer et Fort-Mardyck et du rattachement
 - o de la Direction des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain de la commune associée de Saint-Pol-Sur-Mer
 - o du Service Technique et de Développement Durable de la commune associée de Fort-Mardyck

à la Direction Générale Adjointe mutualisée Transition Ecologique des Territoires de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les membres du Conseil Consultatif sont amenés à valider le principe de cette future mutualisation des agents des services techniques, avant délibération par la Ville de Dunkerque pour le compte des communes associées.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

❖ **ACTE** la création, qui sera formalisée par délibération en Conseil Municipal du 5 décembre 2024, des services communs, au sens de l'article 5211-4 du code général des collectivités territoriales, entre la Ville de Dunkerque, les communes associées de Saint Pol/Mer et Fort-Mardyck et du rattachement du Service Technique et de Développement Durable de la commune associée de Fort-Mardyck à la Direction Générale Adjointe mutualisée Transition Écologique des Territoires de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

DECISIONS

II. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

1- Décisions

Vous avez reçu la liste des délégations de pouvoir du maire et les décisions qui ont été prises en ce sens.

Pas d'observation

III. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Je n'ai pas reçu de questions posées par les membres du Conseil Consultatif conformément à l'article 9 du règlement intérieur

IV. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué, clôt la séance du Conseil Consultatif à 18H35.

Le Secrétaire de séance
Jérôme BARRAS

Le Maire Délégué
Grégory BARTHOLOMEUS